

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	26 597	22 159	4 438	7 626	3 188	41.80
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	84 097		84 097	84 097		
	Constructions	2 489 586	1 502 043	987 543	1 059 999	72 456	6.84
Installations techniques Matériel et outillage	1 905 369	1 662 167	243 203	286 960	43 758	15.25	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	4 298		4 298	2 860	1 438	50.28
Total I	4 509 946	3 186 368	1 323 578	1 441 542	117 963	8.18	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	45 483		45 483	42 335	3 148	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 969		67 969	155 965	87 996	56.42
	Créances reçues par legs ou donations	2 778		2 778	7 715	4 937	64.00
	Autres	1 008 324		1 008 324	545 642	462 682	84.80
	Valeurs mobilières de placement	1 253 105		1 253 105	1 193 557	59 548	4.99
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	279 018		279 018	401 817	122 799	30.56
	Charges constatées d'avance (2)	67 629		67 629	48 778	18 852	38.65
	Total II	2 724 306		2 724 306	2 395 809	328 497	13.71
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 234 253	3 186 368	4 047 885	3 837 351	210 534	5.49	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		285 995		431 632	145 637	33.74	
Autres		1 509 591		1 495 288	14 303	0.96	
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		51 253		131 334	182 587	139.02
	Situation nette (sous total)		1 846 838		1 795 585	51 253	2.85
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		588 904		677 472	88 568	13.07
	Provisions réglementées						
	Total I		2 435 742		2 473 057	37 315	1.51
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		476 013		153 034	322 980	211.05
	Total II		476 013		153 034	322 980	211.05
PROVISIONS	Provisions pour risques		152 084		140 946	11 138	7.90
	Provisions pour charges		47 693		30 454	17 239	56.61
	Total III		199 777		171 400	28 377	16.56
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		155 761		218 390	62 629	28.68
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		55 758		93 866	38 108	40.60
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		223 959		223 005	954	0.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		71 194		132 302	61 108	46.19
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance		429 681		372 297	57 384	15.41	
	Total IV		936 352		1 039 860	103 507	9.95
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 047 885		3 837 351	210 534	5.49

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

506 671 667 563

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 085 150		1 125 042		39 891	3.55
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	32 649		36 721		4 072	11.09
Ventes de dons en nature	730		1 160		430	37.07
Ventes de prestations de service	588 711		540 215		48 496	8.98
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	727 379		448 728		278 651	62.10
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	91 986				91 986	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	143 143		167 558		24 414	14.57
Utilisations des fonds dédiés	120 030		72 025		48 004	66.65
Autres produits	52 245		3 519		48 726	NS
Total I	2 842 023		2 394 967		447 056	18.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	26 123		34 481		8 359	24.24
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 109 053		1 210 592		101 539	8.39
Aides financières	61 317		69 262		7 945	11.47
Impôts, taxes et versements assimilés	61 349		55 815		5 535	9.92
Salaires et traitements	634 754		656 621		21 867	3.33
Charges sociales	307 602		321 860		14 258	4.43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	196 629		169 760		26 869	15.83
Dotations aux provisions	58 831		30 454		28 377	93.18
Reports en fonds dédiés	443 009		123 973		319 036	257.34
Autres charges	51 397		1 338		50 059	NS
Total II	2 950 064		2 674 156		275 908	10.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	108 041		279 189		171 148	61.30

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	36 736		36 277		459	1.27
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	36 736		36 277		459	1.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 483		3 999		1 516	37.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	2 483		3 999		1 516	37.91
2. Résultat financier (III-IV)	34 253		32 277		1 975	6.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	73 788		246 912		173 124	70.12
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	72		4 344		4 272	98.34
Sur opérations en capital	117 014		129 776		12 762	9.83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 676				18 676	
Total V	135 763		134 120		1 642	1.22
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	3 170		5 929		2 759	46.54
Sur opérations en capital	207		4 561		4 354	95.46
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	3 377		10 490		7 113	67.81
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	132 386		123 630		8 755	7.08
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 345		8 053		708	8.79
Total des produits (I+III+V)	3 014 522		2 565 364		449 158	17.51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 963 269		2 696 698		266 571	9.89
5. EXCEDENT OU DEFICIT	51 253		131 334		182 587	139.02

EXTRAIT DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30/06/2020

<u>Rappel des montants</u> :	-	Total du bilan	4 047 885 €
	-	Bénéfice de l'exercice	+ 51 253 €

Les notes et les tableaux indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 12 Novembre 2020 par le Conseil d'Administration.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

VARIATION DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS				
Valeurs Brutes	Acquisition	Diminution		Valeurs Brutes
au 01/07/19		Virements	Cessions	au 30/06/20
4 445 554 €	79 533 €		-15 140 €	4 509 947 €
VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Montant Amortiss.	Dotations	Diminution		Montant Amortiss.
au 01/07/19	de l'exercice	Amor/éléments sortis	Reprise / Amortiss.	au 30/06/20
3 004 012 €	196 622 €		- 14 266 €	3 186 368 €

SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS

VARIATIONS DES VALEURS DE SUBVENTIONS				
Montant Net	Subventions	Subventions	Dotations	Montant Net
au 01/07/2019	Reçues	Sorties		au 30/06/2020
677 472 €	31 816 €	- 41 369 €	-79 015 €	588 904 €



CO-PILOTE DE VOS PROJETS

ecomex@ntic-conseil.fr 
www.cabinet-ecomex.fr 

Expertise-Comptable
Audit & Commissariat aux comptes
Social & Ressources Humaines
Juridique
Informatique et Digital
Patrimoine
Stratégie & Conseil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice social clos le 30 juin 2020

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE

Siège social : Impasse Saint-Exupéry
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

718 619 515 RCS SAINT ETIENNE

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 25 mai 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Faits caractéristiques » et « Faits postérieurs » de l'annexe aux comptes annuels :

- La réforme financière de la Chasse, la loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales. La Fédération de Chasse doit appliquer les textes légaux et réglementaires qui font évoluer l'organisation de la comptabilité. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.
- L'excédent de l'exercice s'élève à 51 253 €, le service général dégage un excédent de 121 313 €, le service dégâts dégage un déficit de 70 060 €.
- La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Fédération constitue des provisions afin de couvrir les engagements retraites et les indemnisations des dégâts, et des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement non utilisées au cours de l'exercice tels que décrits dans les notes « Etat des provisions », « Tableau de suivi des fonds dédiés » et « Variation des fonds propres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 12 novembre 2020.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 1^{er} avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

Directrice Générale



Corinne LAGO

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Les comptes annuels se caractérisent par :

<input type="checkbox"/> Total du bilan	4 047 885 €
<input type="checkbox"/> Total des produits	3 014 522 €
<input type="checkbox"/> Total des charges.....	2 963 269 €
<input type="checkbox"/> Excédent de l'exercice	51 253 €